

### **Honoraires des contrôleurs légaux des comptes**

Société Générale informe le public que les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes en 2011 figurent aux pages 132 et 133 du Document de référence 2012 déposé à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 mars 2012.

Le Document de référence est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté dans l'espace Informations réglementées du site internet de la Société ([www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com) > Informations réglementées > Document de référence et actualisations – Rapport financier annuel) ainsi que sur le site internet de l'AMF.